



annulation de reconnaissance de paternité

Par **deubty**, le **25/02/2010** à **16:23**

Bonjour,

Il y a 16 ans et demi j'ai eu un fils avec un "geniteur".Celui ci n'a pas reconnu l'enfant a sa naissance.

Celui ci a reconnu l'enfant a mon INSU dans les 2 années qui ont suivi sa naissance,cela sans que je soit prevenue ni bien sur que je puisse m'y opposer!!

J'ai decouvert le pot au rose lorsque j'ai voulu me marier avec 10 ans apres!!

Mon mari actuel souhaitait reconnaitre mon fils par le mariage.

Nous n'avons bien sur pas pu faire d'adoption simple car mon fils a une mentiopn sur son acte de naissance qui stipule qu'il a un PERE!!

Il faut savoir que ce personnage n'a jamais participer a l'education de mon fils,n'a jamais verse de pention alimentaire,ne s'est jamais manifester d'aucune maniere que ce soit!! Avec mon avocat de l'epoque nous avons finalement decider de ne pas reclamer de pension car vu qu'il ne voulais pas voir le petit,il aurai pu s'en sentir obliger et le prendre contre son grès,ce qui aurai nuit a la santé mentale de l'enfant.

Aujourd'hui ,mon fils travaille,gagne de l'argent (il est apprentit) et a deja fait des placement finacier qui vont fructuer avec le temps.

De par sa filiation a l'etat civil,mon fils serai a ce jour la seule personne solvable dans l'entourage de ce personnage.

Mon fils est encore mineur et je ne voudrai pas qu'un beau jour il soit ponctionner d'aucunes sortes pour le compte de son geniteur!!!

DONC QUE PEUT ON FAIRE DANS CE CAS POUR ANNULER CETTE FILIATION?

MERCI A TOUS

Par **didy90**, le **10/05/2011** à **14:45**

J'aimerais que tu m'en dise + elodie91 car je crois que je vi la même chose que toi pourrai je avoir plus d'information ???

Par **Domil**, le **10/05/2011** à **16:06**

Creez votre propre fil et donnez le contexte de VOTRE cas